

COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 À VILLENEUVE LES SABLONS

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons.

I – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire qui établit que les recettes d'exploitation seront principalement liées à la vente d'eau sur le territoire du SMEPS. Le montant des redevances dû à la vente d'eau (part collectivité) devrait s'élever à 780 000 euros.

Monsieur le Président explique que le montant de ces recettes est dû à une uniformisation des tarifs initiée en 2014. Ainsi, le m³ d'eau sera facturé à 0,43 € HT et l'abonnement annuel à 8,00 € HT. Seule la commune de Chavençon dont le réseau est entièrement géré en régie n'a pas fait l'objet de cette harmonisation. Ses tarifs ont été maintenus à leur niveau actuel : abonnement à 57 € et consommation à 1,30 € par mètre cube.

Monsieur le Président précise qu'au total, les recettes de la section d'exploitation devraient avoisiner 845 000 € avec le remboursement des hydrants (35 000 €), les locations pour les antennes de téléphonie (15 000 €) et la subvention de l'agence de l'eau relative au financement d'un demi équivalent temps-plein pour l'animation du programme d'actions agricoles et non agricoles du captage « Grenelle » de Crèvecœur, ainsi que le lancement d'une étude BAC sur les captages « Conférence Environnementale » de Méru.

Monsieur le Président présente, ensuite, les dépenses de la section d'exploitation qui devraient s'élever à 320 000 euros dont 125 000 euros pour les charges de personnel, 80 000 € pour le plan de gestion différencié des espaces publics des communes du SMEPS (« zéro phyto »), 30 000 € pour l'entretien des hydrants et 57 000 euros pour les intérêts de la dette. Le reste des dépenses concernera les charges à caractère général destinées notamment à l'entretien des réseaux et autres installations techniques à Chavençon.

Au total, le SMEPS devrait pouvoir dégager un autofinancement brut de 525 000 € environ.

Monsieur le Président explique qu'en 2016 certaines opérations avaient été programmées dans le cadre d'opérations de programme – crédits de paiement (AP/CP). Pour ces opérations, il sera nécessaire d'ajuster les crédits de paiement en fonction de leurs avancées :

- pour le SDAEP, il faudra inscrire environ 20 000 € de crédits de paiement pour solder ce marché ;
- pour la réhabilitation du réservoir d'Hénonville à Méru, il sera nécessaire d'inscrire environ 150 000 € de crédits de paiement pour solder cette opération ;
- pour les autorisations de programme relative à la réhabilitation du réservoir du Coudray sur Thelle et au renforcement de Jouy la Grange / Grande Rue, les crédits de paiement inscrits au budget 2016 n'auront pas du tout été consommés (l'attente des conclusions du SDAEP pour l'un et de l'accord de subvention du Département pour l'autre ayant retardé ces opérations).

Monsieur le Président donne et commente ensuite la liste des projets d'investissement pour l'année 2017, qui sont les suivants :

- appel à projet exceptionnel de l'Agence de l'Eau visant à financer les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable. Le SMEPS pourrait disposer d'une subvention d'un million d'euros représentant 50 % du coût de travaux. Il vous sera donc proposé d'inscrire une somme de 2 000 000 € pour réaliser ces travaux en 2017 (ce qui représenterait environ 5 kilomètres de renouvellement de réseau) ;
- le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, dont l'élaboration devrait s'achever pour la fin de l'année, a permis d'identifier les actions prioritaires devant être menées sur le territoire du SMEPS. Au total, le coût estimatif de ces actions prioritaires s'élève à près de 11 000 000,00 €. Afin de réaliser l'ensemble de ces travaux sans augmenter le prix de l'eau, il vous sera proposé de lisser ces travaux dans une programmation s'étalant sur 8 ans. Pour 2017, seraient réalisées :
 - la remise en fonctionnement du forage Paradis à Bornel (20 000 €),¹
 - la mise en place d'une station de traitement de pesticides sur le forage de Parfondeval (267 120 €),¹
 - la réhabilitation du réservoir d'Amblainville (222 600 €)¹.

¹ Pour tous ces travaux, des subventions de l'Agence de l'Eau pourraient être obtenues à hauteur de 40 %

- la mise en place un système de radio-relève à Chavençon pour un coût estimé à 30 000 € HT ;
- le lancement d'étude d'alimentation de captage sur les forages de Méru, Ribeuville et Esches (ainsi que le lancement d'une DUP pour ce dernier captage) pour un montant de 80 000 € HT.

Enfin, il sera nécessaire d'inscrire 90 000 € pour le remboursement des emprunts en capital.

Au regard de l'autofinancement net dégagé par le SMEPS (435 000 €) et de la trésorerie du SMEPS estimée à 2 000 000 €, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2017.

Suite à cet exposé, Mme GAUDEL-HULIN remarque que des sommes sont inscrites au budget 2018 concernant le stockage d'eau sur la commune du Coudray sur Thelle pour une somme de 1 672 680,00 € HT. Mme GAUDEL-HULIN souhaite savoir ce qui sera réalisé pour ce montant. Il est alors précisé que le chiffrage ci-dessus correspond : d'une part à la réhabilitation du réservoir actuel et d'autre part à la construction d'un stockage supplémentaire (au vu des années futures) sur la même parcelle.

Mme GAUDEL-HULIN précise que le réservoir actuel est très fuyard et qu'il ne sera peut-être pas possible de le réhabiliter. Il est précisé à l'assistance qu'un diagnostic sera tout d'abord réalisé pour connaître la faisabilité de la réhabilitation. Le nouveau volume à créer sera réajusté en conséquence.

M. NEVEU demande si dans la réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau est prévue la réhabilitation du réseau d'eau potable rue de l'Argillère à Villeneuve les Sablons (des fuites ayant été observées de nombreuses fois cette année). Le territoire de l'ancien syndicat d'eau potable de Saint Crépin Ibouvillers (dont Villeneuve les Sablons fait partie) n'étant pas éligible à l'appel à projet cette rue n'a pu être programmée cette année.

M. JANTOLEK demande pourquoi des travaux d'augmentation de stockage (3 250 m³) sont prévus sur la commune de Méru. Pour répondre au besoin de pointe à l'horizon 2035 (autonomie de stockage déjà limite en situation actuelle), la capacité de stockage doit être de 5 500 m³. Ce service bénéficie aujourd'hui d'un stockage de 2 250 m³. Il serait donc nécessaire d'augmenter la capacité de stockage de 3 250 m³ afin que lors d'une situation de crise (casse de canalisation, avarie des pompes...) le service bénéficie d'au moins une journée pour pouvoir réagir.

M. VALLET et M. TANKERE souhaitent que la solution d'interconnexion entre Chavençon et Neuville Bosc soit réétudiée. Ils ne souhaitent pas que la source de Chavençon (d'excellente qualité) soit abandonnée au profit de l'interconnexion (qui deviendrait une solution de facilité). Il est proposé de chiffrer plutôt la réalisation d'un nouveau forage (ayant un diamètre plus conséquent) en privilégiant un emplacement sur la parcelle du forage actuel, ce qui permettrait de ne pas réaliser une nouvelle DUP.